

COMMENT S'ORGANISE LA VIE POLITIQUE ?

Les objectifs d'apprentissage des élèves sont strictement définis par les programmes.

Cette fiche pédagogique, à destination des professeurs, vise à les accompagner dans la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ni constituer un modèle, chaque fiche explicite les objectifs d'apprentissage et les savoirs scientifiques auxquels ils se rapportent, suggère des ressources et activités pédagogiques utilisables en classe et propose des indications bibliographiques.

Objectifs d'apprentissage

- Connaître les principales spécificités du pouvoir politique.
- Connaître les principales institutions politiques (rôle et composition) de la cinquième République et le principe de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire).
- Comprendre comment les modes de scrutin (proportionnel, majoritaire) déterminent la représentation politique et structurent la vie politique.
- Comprendre que la vie politique repose sur la contribution de différents acteurs (partis politiques, société civile organisée, médias).

Problématique d'ensemble

En lien avec l'une des questions de base de la science politique « comment se conquiert et s'exerce le pouvoir politique ? », ce thème invite à s'interroger sur l'organisation de la vie politique. Les objectifs d'apprentissage bornent historiquement, géographiquement et conceptuellement la réflexion. En effet, après avoir caractérisé, de manière générale, les spécificités du pouvoir politique, les objectifs d'apprentissage se recentrent sur le cas du régime politique français (la cinquième République), dont les élèves doivent connaître les principales institutions. Les autres points abordés s'écartent du cas spécifique de la France (même si le régime français peut servir d'illustration), en évoquant des principes généraux (séparation des pouvoirs), des mécanismes (impact des modes de scrutin sur la représentation politique), ou des configurations de la vie politique (les différents acteurs et leur rôle).

Il s'agit donc d'évoquer un certain nombre de principes, de mécanismes et d'acteurs qui sont au fondement de la vie politique et qui en déterminent l'organisation, la connaissance des principales institutions de la cinquième République s'inscrivant dans cette démarche.

Retrouvez éduscol sur :



Savoirs scientifiques de référence

Connaître les principales spécificités du pouvoir politique.

Selon Robert Dahl (politologue américain) le pouvoir n'est pas tant une propriété de quelqu'un ou de quelque chose que la capacité pour A (un individu ou un groupe) d'obtenir de B (un individu ou un groupe) ce que B n'aurait pas fait spontanément. Le pouvoir est ainsi une forme spécifique d'interaction sociale dont on peut observer des manifestations très diverses (pouvoir domestique, pouvoir économique, pouvoir religieux, etc.).

Le pouvoir politique, quant à lui, ne se limite pas à un domaine particulier mais embrasse, par définition, l'ensemble de la société. Il vise à fixer des règles et à prendre des décisions qui engagent l'ensemble d'un groupe et englobent l'ensemble des domaines de la vie collective, notamment dans un but de limitation des conflits. Si le pouvoir économique ou le pouvoir religieux, par exemple, renvoient à certains aspects de la vie sociale, le pouvoir politique a bien vocation à s'exercer sur l'ensemble de la société. Par ailleurs, dans la hiérarchie des pouvoirs, le pouvoir politique est censé être souverain et s'imposer aux autres pouvoirs, dont il fixe les limites (par exemple, c'est au pouvoir politique de fixer les limites du pouvoir économique ou du pouvoir religieux).

Le pouvoir politique ne peut pas reposer uniquement sur la coercition et suppose un consentement. Pour Max Weber, si les individus consentent à obéir au pouvoir politique c'est qu'ils lui accordent une forme de légitimité. Dans *Économie et société*, il distingue trois types de domination, selon que la légitimité accordée au pouvoir politique s'appuie sur l'histoire et la tradition (domination traditionnelle), sur les vertus personnelles du chef (domination charismatique) ou sur la croyance en la valeur des règles de droit (domination légale-rationnelle). Évidemment, cette distinction renvoie à des « idéaux types » des différentes formes de pouvoir politique : dans la réalité ces types de domination tendent à se combiner. Néanmoins, on retient que, dans cette typologie, c'est la domination légale-rationnelle qui correspond le mieux au pouvoir politique tel qu'il s'exerce dans les démocraties modernes.

Historiquement, le pouvoir politique tend à se fixer sur un territoire et à se cristalliser dans une institution qui est l'État. Dans *Le savant et le politique*, Max Weber définit l'État comme « cette communauté humaine qui, à l'intérieur d'un territoire déterminé (le « territoire » appartient à sa caractérisation), revendique pour elle-même et parvient à imposer le monopole de la violence physique légitime. ». Norbert Elias, dans *La dynamique de l'Occident*, montre comment, à partir de la période féodale, les États se sont justement constitués autour de ce processus de centralisation et de monopolisation des pouvoirs (militaire, fiscal, administratif...) et ont réussi à imposer, sur un territoire donné, leur monopole de la violence légitime.

L'État n'est cependant pas un invariant du pouvoir politique. Dans *La société contre l'État*, Pierre Clastres adopte une approche anthropologique et montre, notamment avec l'exemple des chefferies indiennes, qu'il existe des sociétés dans lesquelles on n'observe pas l'émergence d'un pouvoir politique autonome. Dans ces sociétés, les chefs jouent un rôle de régulation mais ne disposent d'aucune autorité sur les membres de la société. C'est la société qui impose directement son autorité absolue à tous ses membres, y compris les chefs, sans que ce pouvoir soit médiatisé par une quelconque institution spécialisée. Tout se passe comme si la société était justement organisée pour empêcher l'émergence d'un pouvoir politique autonome, *a fortiori* sous sa forme étatique.

Retrouvez éducol sur :



Forme particulière du pouvoir, le pouvoir politique est donc spécifique en cela qu'il s'exerce sur la société dans son ensemble et sur un territoire donné. Il définit et limite les autres pouvoirs. Il repose sur le consentement et dispose des moyens pour imposer ses décisions à une population donnée. Dans les sociétés modernes l'État s'est imposé, au cours d'un long processus historique, comme le support du pouvoir politique.

Connaître les principales institutions politiques (rôle et composition) de la cinquième République et le principe de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire).

Le principe de la séparation des pouvoirs est un principe ancien, issu notamment des réflexions autour de la monarchie absolue et des risques de tyrannie que comporte la concentration du pouvoir aux mains du monarque. En 1748, dans son ouvrage *De l'esprit des lois*, Montesquieu signale que lorsque la même personne concentre le pouvoir législatif (faire la loi), le pouvoir exécutif (appliquer la loi) et le pouvoir judiciaire (régler les litiges), « il n'y a point de liberté ». La séparation de ces pouvoirs est donc nécessaire pour faire en sorte que « par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ».

L'article 16 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dispose que « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution. ». Les régimes démocratiques se caractérisent donc notamment par le respect de ce principe de séparation des pouvoirs, qui se traduit institutionnellement par l'existence d'organes distincts (le pouvoir législatif est exercé par des assemblées représentatives, le pouvoir exécutif est détenu par le chef de l'État et les membres du Gouvernement, le pouvoir judiciaire est exercé par des juridictions spécialisées).

Si le point commun aux constitutions des démocraties modernes est bien cette séparation des pouvoirs, les relations entre les institutions qui les représentent peuvent être régulées de manière variée par les différents textes constitutionnels (responsabilité ou non de l'exécutif devant la chambre, droit de dissolution ou non de la chambre par le chef de l'exécutif, subordination ou non des magistrats du parquet à l'autorité d'un ministre...). Les différents régimes démocratiques vont donc essentiellement se distinguer en fonction de l'équilibre qu'ils établissent, notamment entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Si les régimes dits « parlementaires » établissent des formes de collaboration et d'interdépendance entre le gouvernement et les assemblées, les régimes dits « présidentiels » établissent une séparation plus stricte et une indépendance plus grande entre les différents pouvoirs et les organes qui les représentent. En ce sens, les institutions de la cinquième République constituent un « régime mixte » (on parle aussi de régime « semi-présidentiel »), qui emprunte certains éléments du régime présidentiel et d'autres du régime parlementaire¹.

La Constitution de la cinquième République accorde le pouvoir législatif au Parlement, composé de deux chambres qui sont l'Assemblée nationale (élue pour cinq ans au suffrage universel direct) et le Sénat (dont les membres sont élus pour six ans au suffrage indirect par des « grands électeurs » : députés, conseillers régionaux et généraux, maires et délégués des conseils municipaux). Ce bicaméralisme est dit « inégalitaire » car, en matière législative, même si le Sénat peut proposer des amendements, le dernier mot revient à l'Assemblée nationale.

Retrouvez éducol sur :



1. Les différentes formes de régimes politiques démocratiques (présidentiel, semi-présidentiel, parlementaire) ne font pas partie des objectifs d'apprentissage des élèves de la classe de seconde.

Le pouvoir exécutif est partagé entre le Président de la République et le Premier ministre (on parle de « dyarchie » ou « d'exécutif bicéphale »). Le Président est élu pour cinq ans au suffrage universel direct et dispose de larges prérogatives. Il nomme le Premier ministre et préside le Conseil des ministres. Il peut dissoudre l'Assemblée nationale et il peut recourir au referendum pour faire adopter des lois. Le Premier ministre est le chef du gouvernement, qui « détermine et conduit la politique de la Nation ». On note cependant que les relations à la tête de l'exécutif sont inégalitaires puisque le Président peut mettre fin aux fonctions du Premier ministre.

Dans la cinquième République, les relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont complexes. Si formellement le régime est plutôt parlementaire (le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale et, en contrepartie, le Président peut dissoudre l'Assemblée ; l'initiative législative est partagée entre le parlement et l'exécutif...), les prérogatives accordées au Président sont importantes et conduisent à parler de régime « semi-présidentiel », voire présidentiel lorsque la majorité politique de l'Assemblée nationale est la même que celle du Président. En revanche, en période de majorités différentes (périodes dites de « cohabitation », comme en 1986-1988 et 1997-2002) la cinquième République tend à fonctionner plutôt comme un régime parlementaire. On note cependant que les derniers aménagements constitutionnels (passage au quinquennat et modification de l'agenda électoral) rendent les cohabitations moins probables et rééquilibrent les pouvoirs en faveur de l'exécutif et, en particulier, du Président.

Comprendre comment les modes de scrutin (proportionnel, majoritaire) déterminent la représentation politique et structurent la vie politique.

Le principe démocratique suppose que la légitimité des gouvernants et plus largement des représentants politiques découle des suffrages exprimés par les électeurs, de manière directe ou indirecte. Dans les démocraties modernes, le suffrage est universel, c'est-à-dire qu'il est reconnu sans distinction à tous les citoyens, dans les limites, notamment d'âge et de nationalité, établies par la loi. Le mode de scrutin définit, quant à lui, la manière dont on décompte les suffrages pour aboutir à la désignation des élus. Si le principe du suffrage universel est aujourd'hui partagé par l'ensemble des démocraties représentatives, les modes de scrutin adoptés peuvent être très divers selon les pays ou selon les types d'élection.

On distingue traditionnellement le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel. Dans le cas du scrutin majoritaire, le ou les sièges en jeu sont attribués au candidat (ou à la liste) ayant atteint la majorité des voix, à l'issue d'un ou deux tours. Dans le cas le plus simple, le pays est divisé en « circonscriptions électorales », correspondant chacune à un siège, et chaque siège est remporté par le candidat qui obtient le plus de voix dans sa circonscription (c'est le cas en Grande-Bretagne, avec le scrutin uninominal à un tour). Dans le cas du scrutin proportionnel, les sièges sont répartis au prorata des suffrages obtenus. Le plus souvent, un seuil minimal est fixé pour pouvoir accéder à la répartition des sièges. Il existe, enfin, des scrutins « mixtes ». Par exemple, en France, pour les élections municipales dans les communes de plus de 1000 habitants, la liste arrivée en tête à l'issue du deuxième tour obtient la moitié des sièges, tandis que l'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre les différentes listes (dont celle arrivée en tête).

Retrouvez éduscol sur :



Les différences entre ces modes de scrutin peuvent affecter les résultats des élections. Le scrutin majoritaire aboutit en général à des distorsions entre l'expression des suffrages et sa traduction en termes de distribution des sièges. Un parti qui ferait un très bon score dans chacune des circonscriptions mais n'en remporterait aucune n'aurait aucun siège à la chambre tout en ayant rassemblé, lors de l'élection, un nombre important de suffrages. Dans la même situation, un scrutin proportionnel conduirait à une répartition des sièges qui rendrait compte de manière plus exacte de la répartition des suffrages. En revanche, le scrutin majoritaire, en accordant une certaine surreprésentation au vainqueur, favorise des majorités stables, tandis que le scrutin proportionnel, en morcelant la représentation électorale, tend à favoriser une certaine instabilité.

Ces caractéristiques rétroagissent sur la manière dont se structure l'offre électorale. En effet, le mode de scrutin choisi affecte assez largement la structure de l'offre politique et, plus largement la sélection des représentants politiques. On peut citer par exemple la « loi de Duverger », selon laquelle le scrutin majoritaire à un tour favorise le bipartisme et les alternances, alors que la représentation proportionnelle tend à la multiplication de petits partis et au risque d'instabilité politique. Le scrutin majoritaire à deux tours, qui est celui de la cinquième République, conduit quant à lui à la formation d'alliances pour le second tour et constitue un élément de stabilité politique.

On note enfin que le mode de scrutin conditionne assez largement l'efficacité des lois sur la parité femmes/hommes. En effet, depuis près de vingt ans, des modifications constitutionnelles et législatives tendent à favoriser l'accès des femmes aux fonctions électives (l'article premier de la Constitution française précise désormais que « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »). On note cependant que le bilan de ces mesures reste assez limité et, en particulier, qu'il dépend largement du type de scrutin. En effet, si la part des femmes a largement augmenté pour les mandats municipaux et régionaux correspondant à des scrutins de liste (où l'alternance femme/homme sur la liste peut être imposée), la part des femmes reste faible (38,8%) à l'Assemblée nationale dont les membres sont élus au scrutin majoritaire uninominal.

On voit donc bien comment le choix du mode de scrutin n'est pas un simple enjeu technique mais un choix dont les répercussions sont importantes en termes de gouvernabilité du pays, de légitimité de la représentation nationale et de structuration de l'offre politique.

Comprendre que la vie politique repose sur la contribution de différents acteurs (partis politiques, société civile organisée, médias).

S'ils ne sont pas les seuls acteurs de la vie politique, les partis y jouent un rôle majeur, à côté de la société civile organisée et des médias. Ce rôle absolument central des partis ne doit pas pour autant conduire à minimiser le rôle des médias et de la société civile organisée.

Les partis politiques ont tout d'abord une fonction de sélection du personnel politique. Par ailleurs, pour permettre à leurs candidats d'accéder aux postes de pouvoir, les partis politiques s'efforcent de mobiliser les électeurs, ce qui passe aussi par un travail de mobilisation et de politisation. Dans ce travail, les partis politiques peuvent s'appuyer sur un certain nombre de relais (syndicats, associations, églises, médias...), sachant que les relations entre les partis politiques et ces autres groupes peuvent être complexes : coopération mais aussi influence, voire contestation...

Retrouvez éducol sur :



Les partis politiques ont un rôle central dans le fonctionnement de la démocratie représentative. Leur importance est d'ailleurs reconnue par la Constitution française qui leur consacre l'article 4 : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. [...] La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation ». Les partis concourent à l'expression du suffrage de multiples manières : ils participent, en amont, à la sélection des candidats (Georges Lavau parlait d'une fonction de relègue politique) ; ils proposent des programmes et des politiques pour un éventuel gouvernement ; par les idées dont ils sont porteurs, ils participent à structurer l'opinion. En outre, en exprimant les mécontentements d'une partie des citoyens (on parle de fonction tribunicienne), les partis politiques évitent que ces mécontentements ne débouchent sur une violence incontrôlée. Pour avoir des élus, les partis se livrent à un important travail de mobilisation électorale. On peut définir ce travail comme l'ensemble des actions mises en œuvre par des acteurs divers pour diffuser une offre politique et persuader les électeurs de s'y rallier en apportant leur soutien et leur vote. Les campagnes jouent un rôle central dans la mobilisation électorale. Elles peuvent être analysées comme l'aboutissement du processus de la rationalisation du travail de sollicitation des électeurs, ce qui suppose l'émergence de savoir-faire spécifiques à l'élection. Les campagnes électorales sont aussi un temps important dans le processus de politisation des électeurs.

D'autres formes d'organisations participent au bon fonctionnement de la démocratie. C'est le cas, par exemple, des syndicats, des associations, des groupes d'intérêt et, plus généralement, des différentes composantes organisées de la société civile. Traditionnellement les syndicats, les associations ou encore les organisations religieuses ont pu jouer, par rapport aux partis politiques, un rôle de relais dans la mobilisation politique et électorale : on peut penser à la CGT par rapport au PCF ou, dans une certaine mesure, aux églises par rapport aux partis démocrates-chrétiens. Il peut cependant aussi exister, entre ces différentes formes de représentation, une certaine concurrence. Par ailleurs, depuis quelques années, se constituent des mouvements sociaux qui contestent aux partis et aux syndicats leur monopole de la représentation, en se faisant les porte-parole de groupes sociaux qui ne se sentent pas suffisamment représentés par les instances classiques. Il faut noter que ces mouvements sociaux usent, en général, de modes d'action collective différents par rapport à ceux des organisations traditionnelles avec lesquelles ils peuvent néanmoins entretenir des liens plus ou moins forts. Par ailleurs, la variété des enjeux dont ils sont porteurs se traduit par une forte variété de leurs champs d'action. Si certains mouvements sociaux jouent un rôle de contestation ou de dénonciation plus ou moins radicale de ce qu'ils considèrent comme des injustices et, dans certains cas peuvent exprimer un rejet du système politique classique et des partis eux-mêmes, d'autres formes d'organisation orientent leur action vers des formes de coopération, y compris avec les partis politiques classiques.

Les médias sont devenus des espaces centraux de la vie politique et sont tiraillés entre la volonté des acteurs politiques de les contrôler et leur propre volonté de jouer un rôle de contre-pouvoir. Le fait que les médias soient devenus des lieux de production de l'information politique et du débat politique, renforce l'importance des stratégies de communication déployées par les partis et leurs leaders. Cela s'accompagne, de la part des médias, d'un recours important aux sondages (dont ils sont les principaux commanditaires) pour animer la vie politique notamment au moment des campagnes. Pour échapper à la dépendance aux médias, certains mouvements politiques créent leur propre média ou recourent massivement aux réseaux sociaux.

Retrouvez éducol sur :



Ressources et activités pédagogiques

Activité pédagogique 1 : Réalisation d'exposé ou de fiches de synthèse en groupes

À partir de feuilles d'activités *ad hoc* et des documents suivants :

- « Qu'est-ce qu'un gouvernement ? »
Site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-qu-un-gouvernement>
- « Le Sénat, c'est quoi ? » – Les institutions de la V^e République
Site du Sénat : <http://junior.senat.fr/13-ans-et/la-republique/les-institutions-de-la-republique.html>
- Kit pédagogique de l'Assemblée nationale :
<http://www2.assemblee-nationale.fr/static/junior/Kit-pedagogique-2018.pdf>

Activité pédagogique 2 : « Nos députés élus avec les modes de scrutin allemand, britannique ou danois, ça donnerait quoi ? ».

<https://www.franceculture.fr/politique/nos-deputes-elus-avec-les-modes-de-scrutin-allemand-britannique-ou-danois-ca-donnerait>

Dans un premier temps, à partir des infographies, on peut montrer comment le choix du mode de scrutin modifie les résultats d'une élection. On peut ensuite poser la question aux élèves : si ces modes de scrutin étaient effectivement en place en France, les partis auraient-ils les mêmes stratégies ? On peut ainsi passer de la question « quel effet sur la composition des assemblées ? » à « quel effet sur la vie politique ? »

Bibliographie indicative

BRACK N., De Waele J.-M., Pilet J.-B., *Les démocraties européennes. Institutions, élections et partis politiques*, Paris, Armand Colin, 3^e édition, 2015.

BRAUD P., *La démocratie politique*, Seuil, (2003). [Chapitre 3, La démocratie comme gouvernement effectif, pages 121-183.]

BRECHON P., dir., *Les partis politiques français*, La Documentation française, 2011. [Une présentation complète des forces politiques françaises : données historiques, statistiques et institutionnelles.]

CHEVALLIER J.-J., Carcassonne G., Duhamel O., *Histoire de la Ve République : 1958-2015*, Dalloz, 2017.

CHEVALLIER J.-J., Mayeur J.-M., *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*, Dalloz, 2009. [Présentation chronologique de la mise en place des dispositifs constitutionnels, des conditions de leur développement et des situations de crises.]

Retrouvez eduscol sur :



COHEN A., Lacroix B., Riutort P., (sous la direction de), Nouveau manuel de science politique, La Découverte (2009). [Chapitre II, Figures historiques de l'État parlementaire, pages 89-133. Chapitre VII, Le phénomène électoral, pages 393-443 : en particulier, on pourra s'intéresser, pages 406-423, au texte de Rémy Lefebvre « Le travail de mobilisation électorale ». Chapitre VIII, L'entreprise partisane, pages 445-491 : en particulier, les pages 447-461 « Partis et configurations partisans » fournissent une définition des partis ainsi qu'une analyse synthétique de leurs principales fonctions et caractéristiques. Chapitre IX, Les mobilisations, pages 493-552 : ce chapitre présente un certain nombre de modèles théoriques et d'exemples pratiques de mobilisations autres que la mobilisation électorale, par exemple le mouvement altermondialiste, le mouvement féministe, etc... Enfin on trouvera aux pages 638-640 des développements sur le développement du lobbying en Europe.]

CRETTEZ X., De Maillard J., Hassenteufel P., *Introduction à la science politique*, Paris, Armand Colin, 2018.

DEVIN G. et Hastings M. (dir.), *10 concepts d'anthropologie en science politique*, Paris, CNRS éditions, 2018.

DOLEZ B, A. Laurent, « Modes de scrutin et système de partis », *Pouvoirs*, n° 163, p. 55-69, 2017.

DOUILLET A.-C., *Sociologie politique, Comportements, acteurs, organisations*, Armand Colin, 2017.

FARVAQUE E., Hubert Jayet, Lionel Ragot, « Quel mode de scrutin pour quel « vainqueur » ? Une expérience sur le vote préférentiel transférable », *Revue d'économie politique*, 2009.

FRANÇOIS B., *Le régime politique de la Ve République*, Paris, La Découverte, 2011.

HAMON F., Troper M., *Droit constitutionnel*, LGDJ, 2009. [Présentation claire et synthétique des grands principes du droit constitutionnel et des institutions politiques des principaux pays du monde.]

HERMET G., Badie B., Birnbaum P., Braud P., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, (2001). [En particulier pour la définition de « pluralisme », des différentes formes de démocratie, etc.]

LEFEBVRE R., *Leçons d'introduction à la science politique*, Ellipses, 3e édition 2017 [Couvre l'ensemble des questions abordés dans ce chapitre].

MANIN B., *Principes du gouvernement représentatif*, Champ-Flammarion, 1996.

MENY Y., Surel Y., *Politique comparée, Les démocraties : Allemagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Montchrestien*, (2009). [En particulier un chapitre sur les élections, comparant les différents modes de désignation des gouvernants.]

NAY O., (dir.), *Lexique de science politique*, Dalloz, 4e édition, 2017.

OFFERLE M., *La société civile en question*, La Documentation française, Coll. Problèmes politiques et sociaux, 2003. [Un recueil de textes sur la société civile].

OFFERLE M., *Les partis politiques*, PUF, 2010. [Un ouvrage sur la sociologie des organisations partisans envisagées comme des entreprises politiques.]

Retrouvez éduscol sur :



WEBER M., *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995.

WEBER M., *Le Savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003.

Sitographie indicative

Pour des données concernant la parité : le site <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/decouvrez-observatoire-de-la-parite/>

Pour le rôle de l'Assemblée nationale : <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-institutions-francaises-generalites/presentation-synthetique-des-institutions-francaises>

Sur les modes de scrutin : « Les différents modes de scrutin et leurs effets », Vie Publique, 30 Juin 2018 : <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/differents-modes-scrutin-leurs-effets.html>

Pour une présentation générale des institutions de la V^{ème} république : <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/>

Le CESE comme assemblée de la société civile organisée et ses travaux/avis : <https://www.lecese.fr/travaux-du-cese/travaux-publies>

Média et Démocratie : <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/media-democratie/medias-contribuent-ils-au-debat-democratique.html>

Retrouvez éduscol sur :

